

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'attribution des aides agricoles et forestières dans le cadre défini par le Conseil Communautaire.

Il rappelle également au Bureau la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2017-10-23/08 en date du 23 octobre 2017 approuvant la mise en place par la Communauté de Communes d'une aide financière au bénéfice des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire afin d'aider à la formation des jeunes agriculteurs selon les conditions suivantes :

- dispositif :
 - o aide à la formation des jeunes agriculteurs « J'agis demain » :
 - 1ère semaine : méthodes de communication
 - 2ème semaine : connaissance du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles
 - 3^{ème} semaine : découverte des instances décisionnelles en lien avec l'agriculture
 - o dépenses éligibles : coût de la formation
- montant : subvention forfaitaire de 300 € par agriculteur du territoire de la Communauté de Communes formé
- durée du dispositif : sans limite de durée

M. le Président présente alors la demande des Jeunes agriculteurs de Haute-Loire qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant ce dispositif :

- Formation de Pierre-Jean CHAUSSE, agriculteur à Saint-Romain-Lachalm
- Formation en 2023 (du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023)
- Subvention sollicitée : 300 €

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 10 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 10 janvier 2024

DECISION N° :
DB/2024-01-16/04

OBJET DE LA SEANCE :
Aide à la formation des
Jeunes Agriculteurs

Dossier CHAUSSE
(Saint-Romain-Lachalm)

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011604-AU
Reçu le 31/01/2024

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer aux Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire l'aide financière suivante au titre du soutien à la formation des jeunes agriculteurs :
 - o aide financière Communauté de Communes : 300 €
- charge M. le Président de notifier cette décision d'attribution aux Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire,
- charge M. le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,



Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011604-AU
Reçu le 31/01/2024